



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur Sébastien Martin
Ministre délégué en charge de l'Industrie
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 23 mars 2026

Nos réfs : MB/NB

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur les avancées récemment enregistrées par la Commission européenne dans le cadre de la procédure relative à l'imposition de mesures antidumping visant les importations de fibres de verre en provenance d'Égypte, de Thaïlande et de Bahreïn (cas AD728).

La publication, le 24 février dernier, des conclusions de l'enquête dans le « General Disclosure Document », proposant l'instauration de droits antidumping de 26 % pour l'Égypte, 14,1 % pour le Bahreïn et de 15,3 % à 24,4 % pour la Thaïlande selon les producteurs concernés, constitue un signal encourageant pour l'ensemble de la filière.

Ce dossier s'inscrit toutefois dans un temps long : près d'une année a été nécessaire à sa constitution par les industriels, suivie d'environ un an entre son dépôt, fin 2024 – début 2025, et la publication des premières conclusions au début de l'année 2026. Si ces délais tiennent en partie à la complexité des investigations conduites par la Commission, ils apparaissent significatifs au regard des enjeux économiques pour les acteurs concernés.

Je me félicite néanmoins de ces évolutions, qui témoignent de la qualité du travail conduit par la Commission européenne ainsi que de l'impact des démarches engagées avec votre soutien.



Dans un contexte de concurrence internationale particulièrement soutenue, ces premières avancées sont de nature à renforcer la protection de l'industrie européenne et à contribuer au rétablissement de conditions de concurrence plus équitables.

Il importe désormais de maintenir cette dynamique. La phase finale de décision sera déterminante et appelle une vigilance particulière afin que les mesures envisagées soient confirmées à un niveau conforme aux enjeux identifiés. Aussi, je me permets de compter sur votre total soutien pour veiller à ce que les taux proposés soient maintenus dans la décision finale soumise aux États membres et ne fassent pas l'objet d'une révision à la baisse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Martine Berthet